

SÉANCE DU
CONSEIL
8 JANVIER
2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le huitième jour de janvier deux mille dix-huit, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Laurent Phoenix, sont présents : mesdames et messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Vicky Poulin.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2017
4. Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2017
5. Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2017
6. Période de questions
7. Dépôt des déclarations des dons aux élus (candidats)
8. Règlement relatif au fonctionnement de la bibliothèque municipale – adoption
9. Règlement de taxation 2018 – adoption
10. Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Sabine – avis de motion
11. Règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin d'augmenter la superficie d'implantation maximale pour un bâtiment principal à des fins industrielles dans la zone I1-21 – avis de motion
12. 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin d'augmenter la superficie d'implantation maximale pour un bâtiment principal à des fins industrielles dans la zone I1-21 - adoption
13. Allocation kilométrage
14. Salaires 2018
15. Nomination du gardien d'enclos pour l'année 2018
16. Désignation du responsable pour l'application du règlement concernant la collecte des ordures et recyclage pour l'année 2018

17. Rapport de l'auditeur sur le coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017
18. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
19. Comité Consultatif d'Urbanisme
20. Adhésion annuelle – OBV Yamaska
21. COOP soutien à domicile du Pays des Vergers – Demande de contribution annuelle récurrente
22. Renouvellement de l'hébergement annuel de Kcentric pour l'année 2018 – Site internet
23. Bac de recyclage – Achat de bac supplémentaire par les résidents
24. Tarif pour la location de la salle
25. Billets brunch des pompiers
26. Comptes payés et à payer
27. Correspondance
28. Correspondance du maire
29. Divers :
30. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-01-3612

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Vicky Poulin
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant :

14.1 Animation bibliothèque 2018

et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

2018-01-3613

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

2018-01-3614

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 tenue à 20h00 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

2018-01-3615

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 tenue à 20h20 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

DÉPÔT

Tel que requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les sections 2, 3 et 4 des formulaires portant sur la *Liste des donateurs et rapport de dépenses* pour chacun des candidats, sont déposés par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

2018-01-3616

RÈGLEMENT NO 2017-12-398

RÈGLEMENT RELATIF AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 4 décembre 2017 par François Mailloux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux

APPUYÉ PAR Vicky Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter le règlement numéro 2017-12-398

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 - Préambule

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - Abonnement

2. **Résident** : La bibliothèque est un service municipal dont l'utilisation est gratuite pour l'ensemble de la population résidente.

3. **Non Résident** : L'abonnement est de 20.00\$ par famille, par année et de 10.00\$ par personne par année pour la population non-résidente.
4. L'abonnement à la bibliothèque est individuel. Chaque abonné doit détenir une carte d'abonné pour pouvoir emprunter des documents et utiliser les différents services offerts par la bibliothèque.
5. L'abonnement est payable en janvier de chaque année.

ARTICLE 3 - Circulation des documents

6. L'abonné peut enregistrer à son nom un maximum de huit (8) items :
Volumes **et /ou** périodiques
7. Durée du prêt régulier :
Trois (3) semaines
8. Renouvellement :
 - a) L'abonné peut demander le renouvellement d'un prêt, à condition que ce document ne soit pas déjà réservé par un autre abonné.
 - b) La durée de renouvellement correspond à la durée d'un prêt régulier. Le renouvellement peut se faire sur place ou par téléphone.
 - c) Le nombre de renouvellement permis pour un même document est d'une (1) fois.
9. Réservations :
 - a) L'abonné peut réserver un document déjà en circulation pour une période de trois semaines. Après ce délai, des frais supplémentaires seront exigés. Le nombre maximum de réservations permises à un abonné est de trois (3). La catégorie d'abonné adulte et jeune (roman jeune seulement) ont accès à ce service. La réservation reste valide pendant les deux (2) jours d'ouverture qui suivent l'avis donné à l'abonné par la bibliothèque. Après ce délai la réservation est reportée à la fin de la liste d'attente.
10. Catégorie :
Jeune : moins de 14 ans
Adulte : 14 ans et plus
Les moins de quatorze (14) ans ont accès seulement à la collection pour jeunes.

ARTICLE 4 - Tarification de services

11. La bibliothèque peut exiger une tarification pour les services suivants :

Activités d'animation :	3.00\$ maximum par participant
Photocopie :	0.25\$ par document

ARTICLE 5 - Retards, amendes coûts de remplacement des documents

12. L'abonné qui ne retourne pas, à la date d'échéance d'un prêt, le(s) document(s) enregistré(s) à son nom, doit payer une amende de :
 - a) 0.20\$ par document pour chaque jour d'ouverture de la bibliothèque.
 - b) L'amende maximale est de 15.00\$ par abonné.
13. Les documents perdus ou endommagés peuvent être facturés à l'abonné fautif. Les coûts de remplacement sont inscrits sur la carte orange du livre.

ARTICLE 6 - Responsabilité de l'utilisateur

14. Emprunts

L'abonné est pleinement responsable des documents enregistrés à son nom :

- a) Doit respecter le délai de prêt ;
- b) Doit acquitter les frais imputés aux retards ;
- c) Peut-être facturé pour le coût de remplacement d'un document perdu ou endommagé ;
- d) N'est pas autorisé à effectuer les réparations d'un document endommagé ;
- e) Doit signaler les documents brisés lors du retour des documents ;
- f) Doit protéger les documents empruntés contre les intempéries lors de leur transport ;
- g) Ne doit pas replacer sur les rayons les documents empruntés, mais plutôt les déposer sur une table désignée à cet effet.

15. Civisme

- a) Doit conserver à la bibliothèque son atmosphère de calme et y respecter les règles de civisme ;
- b) Il est interdit de fumer, boire ou manger dans le local de la bibliothèque ;
- c) Le parent demeure responsable du comportement de leur enfant.

ARTICLE 7 - Responsabilité de la bibliothèque

16. Le responsable de la bibliothèque a le pouvoir de suspendre les privilèges d'un abonné dans le cas de factures impayées, de dommages régulièrement causés aux documents empruntés ou à la suite d'un manque de civisme ou de tout autre comportement jugé incorrect par le comité de la bibliothèque.

ARTICLE 8 - Heures d'ouverture

17. La bibliothèque sera ouverte au public aux jours et heures déterminées par le comité de la bibliothèque, tout changement à l'horaire sera diffusé 15 jours avant son entrée en vigueur.

ARTICLE 9 - Annulation et remplacement de l'ancien règlement

18. Le présent règlement annule et remplace le règlement numéro 2006-02-285.

ARTICLE 10 - Entrée en vigueur

19. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 8^e jour de janvier 2018.

Laurent Phoenix, Maire

Chantal St-Germain,
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

2018-01-3617

RÈGLEMENT NO 2018-01-399

**RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION FONCIÈRE,
AUTRES TAXATIONS, TAUX D'INTÉRÊT ET MODALITÉ DE PAIEMENT
DES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 4 décembre 2017 par Jean-Guy Côté ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty

APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau

ET RÉSOLU

D'adopter le règlement numéro 2018-01-399

ARTICLE 1 - Préambule

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - Taux de taxation foncière

2. Que le taux de la taxe foncière prélevé sur les immeubles inscrits au rôle d'évaluation déposé pour l'année en cours soit fixé à soixante et trois cents (0,63\$) pour chaque cent (100) dollars d'évaluation pour l'année 2018.

ARTICLE 3 - Taux de taxe pour la collecte des ordures

3. Qu'une taxe au montant de quatre-vingt-neuf dollars (89\$) pour chaque unité de logement, maison ou commerce soit décrétée pour l'année 2018 pour la cueillette et l'élimination des ordures ménagères. Ce taux est valable pour un (1) bac. Tout contribuable (particulier ou entreprise) qui en permanence dépose plus que d'un (1) bac sera taxé en conséquence.

ARTICLE 4 - Taux de taxe pour la collecte sélective

4. Qu'une taxe au montant de vingt-cinq dollars (25\$) pour chaque unité de logement, maison ou commerce soit décrétée pour l'année 2018 pour la cueillette et le traitement des matières recyclables. Ce taux est valable pour deux (2) bacs. Tout contribuable (particulier ou entreprise) qui en permanence dépose plus que deux (2) bacs sera taxé en conséquence.

ARTICLE 5 - Taux de taxe pour la vidange des boues des installations septiques

5. Qu'une taxe au montant de soixante et onze dollars et cinquante cents (71.50\$) pour la vidange des boues des installations septiques soit décrétée pour l'année 2018.

ARTICLE 6 - Taux de la médaille pour chien

6. Qu'une taxe au montant de dix dollars (10\$) soit fixée par chien pour l'année 2018.

ARTICLE 7 - Taux d'intérêt

7. Que le taux d'intérêt annuel pour les montants de taxes reçus en retard soit de 12 % pour l'année 2018.

ARTICLE 8 - Nombre de versements

8. Que le paiement pourra se faire en trois versements de 33.33% chacun pour les contribuables dont le montant des taxes foncières est de plus de trois cent dollars (300.00\$). Les dates des versements sont le 26 mars 2018, le 26 juin 2018 et le 27 août 2018.

ARTICLE 9 - Entrée en vigueur

9. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 8^e jour de janvier 2018.

Laurent Phoenix, Maire

Chantal St-Germain,
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Marc Lasalle donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Sabine.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Vicky Poulin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage, afin d'augmenter la superficie d'implantation maximal pour un bâtiment principal à des fins industrielles dans la zone I1-21.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-01-3618

1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-01-401

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.291 INTITULÉ
ZONAGE, AFIN D'AUGMENTER LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION
MAXIMALE POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL À DES FINS
INDUSTRIELLES DANS LA ZONE I1-21**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 8 janvier 2017 par Vicky Poulin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté

APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty

ET RÉSOLU

D'adopter le 1^{er} projet de règlement numéro 2018-01-401

Que le conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2018-01-401, modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin d'augmenter la superficie d'implantation maximale pour un bâtiment principal à des fins industrielles dans la zone I1-21.
2. Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE 2 : DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

3. L'annexe B intitulé « grilles des usages et normes » est modifié de la manière suivante :

« Pour la zone I1-21, la superficie d'implantation maximale pour un bâtiment principal à des fins industrielles est modifiée afin que se soit dorénavant 5 655 mètres carrés. »

PARTIE 3 : DISPOSITIONS FINALES

4. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
5. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Sainte-Sabine, ce 8^e jour de janvier 2018.

Laurent Phoenix, Maire

Chantal St-Germain,
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

ALLOCATION KILOMÉTRAGE

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU :

Que l'allocation pour le kilométrage soit de 0.45\$ pour l'année 2018.

ADOPTÉE

2018-01-3619

SALAIRES 2018

2018-01-3620

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Vicky Poulin
ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve les salaires et les avantages sociaux pour l'année 2018 mentionnés à chacun des dossiers employés.

ADOPTÉE

ANIMATION BIBLIOTHÈQUE 2018

2018-01-3621

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté

Qu'un montant de 80\$ par semaine soit versé à la responsable de la bibliothèque, Madame Murielle Bricault, pour l'animation de la bibliothèque.

ADOPTÉE

NOMINATION DU GARDIN D'ENCLOS POUR L'ANNÉE 2018

2018-01-3622

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU :

Que Monsieur Sébastien Meloche soit nommé gardien d'enclos pour l'année 2018.

ADOPTÉE

DÉSIGNATION DU RESPONSABLE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE DES ORDURES ET RECYCLAGE POUR L'ANNÉE 2018

2018-01-3623

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle
APPUYÉ PAR Vicky Poulin
ET RÉSOLU :

Que monsieur Sébastien Meloche soit la personne désignée pour l'application du règlement no 2009-11-309 concernant la collecte des déchets et des matières résiduelles destinées au recyclage pour l'année 2018.

ADOPTÉE

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LE COÛT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

2018-01-3624

ATTENDU QUE qu'afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur indépendant externe afin d'émettre un rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU

Que la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit mandatée afin de procéder à l'audit du coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2018-01-3625

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 83 643\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QU'un montant de 23 634\$ est inscrit au rapport financier 2017 comme coût autre ainsi qu'un montant de 131 234\$ pour l'enlèvement de la neige.

IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU

Que la municipalité de Sainte-Sabine informe le ministère des Transports de la véracité des dépenses d'un montant de 154 868\$ et de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION D'UN MEMBRE

2018-01-3626

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Andreas Santschi comme membre du Comité consultatif d'urbanisme à titre de résidant jusqu'à la fin du mandat des membres du comité, soit jusqu'en mars 2019.

ADOPTÉE

ADHÉSION ANNUELLE - OBV YAMASKA

2018-01-3627

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU :

De renouveler l'adhésion de la municipalité à l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska), le coût est de 50\$ pour l'année 2018.

ADOPTÉE

COOP DE SOUTIEN À DOMICILE DU PAYS DES VERGERS - DEMANDE DE CONTRIBUTION ANNUELLE RÉCURRENTÉ

2018-01-3628

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Vicky Poulin
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Sainte-Sabine effectue un don au montant de 450\$ à la Coop de Soutien à Domicile du Pays des Vergers et que cette demande de contribution annuelle soit récurrente.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT DE L'HÉBERGEMENT ANNUEL DE KCENTRIC POUR 2018-SITE INTERNET

2018-01-3629

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU :

De renouveler l'hébergement annuel de Kcentric. Le coût est de 1 140\$ plus taxes.

ADOPTÉE

BAC DE RECYCLAGE - ACHAT DE BAC SUPPLÉMENTAIRE PAR LES RÉSIDENTS

2018-01-3630

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU :

Que le coût de chaque bac de recyclage supplémentaire acheté par un citoyen soit de 80\$ et deviendra la propriété de l'acquéreur.

Que la présente résolution abroge la résolution no. 2009-03-1789.

ADOPTÉE

TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE

2018-01-3631

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU :

Que le tarif pour la location de la salle soit majoré de 50\$ à partir du 1^{er} février 2018. Soit, 150\$ pour les résidents et 250\$ pour les non-résidents.

ADOPTÉE

BILLETS BRUNCH DES POMPIERS

2018-01-3632

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise l'achat de 10 billets pour le Brunch annuel des pompiers de Notre-Dame. Le coût est de 12\$ par billet.

ADOPTÉE

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2018-01-3633

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
 APPUYÉ PAR Marc Lasalle
 ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9329	160.00
MRC BROME MISSISQUOI	9334	2 000.00
BRASSERIE DE LA RIVIERE	9335	1 226.90
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9336	160.00
RECY-COMPACT INC.	9339	3 764.07
REGIE INTERMUNICIPALE	9340	854.65
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	9344	558.27
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9345	72.21
BRICAULT SONIA	9346	59.78
DEPANNEUR NEW FARNHAM	9347	1 233.37
GESTIM INC.	9348	1 385.85
GROUPE GUERIN	9349	36.75
KCENTRIC TECHNOLOGIES INC.	9350	1 310.72
GROUPE ENVIRONEX	9351	13.80
EXCAVATION LAREAU & FILS INC.	9352	20 531.25
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	9353	161.39
LIBRAIRIE MODERNE	9354	883.41
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	9355	433.64
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	9356	145.45
ENVIRO 5	9357	313.30
GROUPE GUERIN	9358	41.35
PLOMBERIE GOYER INC.	9359	458.64
SALAIRES	9330 À 9333	3 128.13
SALAIRES	9337, 9338, 9341 À 9343	4 212.19
	31 CHÈQUES	43 145.12

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT	MONTANT
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	546	180.54
GROUPE AST (1993) INC.	547	76.17
BELL MOBILITE INC	548	17.25
BELL MOBILITE INC	549	19.50
CHAUFFAGE P. GOSSSELIN INC.	550	1 140.95
VIDÉOTRON	551	218.87
AGENCE DU REVENU DU CANADA	552	3 617.93
REVENU QUEBEC	553	9 487.17

HYDRO QUEBEC	554	488.30
HYDRO QUEBEC	555	720.55
RONA LÉVESQUE	556	32.48
RONA LÉVESQUE	557	50.77
BUROPRO CITATION	558	84.79
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	559	417.12
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	560	1 931.36
GROUPE ULTIMA INC.	561	5.00
PETITE CAISSE	NE 217	235.05
PETITE CAISSE	NE 232	218.65
PETITE CAISSE (BIBLIO)	NE 231	199.85
	19 PRÉLÈVEMENTS	19 142.30
	GRAND TOTAL	62 287.42

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale,
secrétaire-trésorière

LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-01-3634

PROPOSÉE PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h28.

ADOPTÉE

Laurent Phoenix
Maire

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».